

# Communiqué du Conseil Municipal

## 20 septembre 2013

Conseil réuni avec un absent excusé.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2013.

### **URBANISME**

Régularisation découpage de voirie à Marignieu Une erreur cadastrale a été constatée sur une parcelle qui dessert les riverains au bout de l'impasse des Ridolières. Après accord amiable avec les différents propriétaires, le Conseil accepte le projet de division. Le Conseil décide de prendre en charge les frais de géomètre (441€ HT) et les frais d'acte notarié.

Giratoire sur la RD 65 Un dossier de demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, a été déposé par la CCIC, en vue de réaliser sur la commune un giratoire sur la RD 65 reliant Crémieu à la Balme les Grottes, et un dévoiement de la RD 65h s'y raccordant. Un arrêté préfectoral annonçait l'ouverture d'une enquête publique du 16 septembre 2013 au 15 octobre 2013 inclus. Le conseil émet un avis favorable sur cette demande.

### **MATERIEL**

Tondeuse Le remplacement d'une tondeuse est nécessaire afin de prévoir la tonte du terrain de football en interne. M. EL AMINE soumet un devis de 7 000€ HT, établi par Planète verte, pour un matériel qui a servi 10h, et qui vaudrait 9 390€ HT s'il était neuf. Le Conseil accepte d'acquérir un matériel de ce type, demande qu'une autre entreprise soit également consultée, et confie à M. EL AMINE le soin de faire un choix dans le même ordre de prix.

Panneaux électoraux Le Conseil municipal décide d'acquérir 4 panneaux électoraux doubles, estimés à 500 € HT par COMAT & VALCO.

Cantine Pour améliorer l'équipement de la cantine scolaire, l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur, le remplacement du congélateur et l'ajout d'un four mixte et d'un robot coupe légumes est accepté par le Conseil. La société BBFC a chiffré l'ensemble à 10 308€ HT. De même, il faudrait compléter les petits matériels (pichets à eau, vaisselle, etc...). S'agissant de dépenses de fonctionnement, Mme ANTOINE est chargée d'en faire la demande auprès de la mairie de Verna.

SER Restauration fera un bilan du nouveau fonctionnement aux vacances de la Toussaint. D'autre part, un avenant au cahier des charges sera signé avec SER Restauration afin que le chef de cuisine fasse le service et assure l'autorité dans la salle.

Camping M. LANDRAUD quittera le camping à la fin de l'année. Il propose à la commune de racheter un mobil home pour une valeur de 12 000 €. La proposition est adoptée.

Défibrillateur Le Conseil municipal décide d'acheter un défibrillateur pour un montant de 2 373 € auprès de la société ATOUTS FORMATIONS SECURITE.

### **TRAVAUX**

Eclairage public Suite au diagnostic énergétique de l'éclairage public présenté au cours de la réunion du 12 juillet, le Conseil sollicite le Syndicat d'Electricité de l'Isère afin d'obtenir des crédits pour remise aux normes de coffrets électriques. Le montant total de la dépense est estimé à 5 250 € HT.

Stade Après examen de l'installation électrique, M. EL AMINE présente la proposition de la société AMEYDYS qui consiste à refaire le tableau pour rééquilibrer l'ensemble,

y ajouter un disjoncteur par projecteur, et un automate qui gèrerait le tout. Le Conseil accepte le devis d'un montant de 9 790 € HT.

Aménagement du centre bourg Le projet élaboré par la SARL ARCHIGRAPH est approuvé par le Conseil. Compte tenu du montant des travaux, estimés à 337 130 € HT, il sollicite le Conseil Général et la Préfecture en vue d'obtenir des subventions.

Une convention pourrait être signée avec le Syndicat des Eaux afin d'intégrer dans le marché la séparation des réseaux.

Une réunion publique aura lieu mercredi 16 octobre à 18h30 à la salle des fêtes pour présentation du projet.

Points d'apport volontaire Le devis de 3 000 € HT établi par HE CONSTRUCTION pour création d'une aire supplémentaire de tri sélectif, est accepté par le Conseil. Il sera implanté au bout de l'aire de jeu, route des usines.

Voirie Le devis de 1 870 € HT de HE CONSTRUCTION, pour remise en état d'une grille d'évacuation des eaux pluviales dans le hameau de Saint Etienne d'Hières est approuvé.

Four communal La toiture du four communal a besoin d'une rénovation. La société LJM Entreprise évalue les travaux à 2 059 € HT. Le Conseil approuve ce devis.

Local technique «Martinet» La commune s'était engagée à planter une haie le long de l'allée qui dessert le local technique, afin de protéger le voisinage des nuisances. Après concertation, la commune propose d'acquérir les matériaux évalués à 768 € HT, et le riverain se chargerait de bâtir un mur en mitoyenneté. La proposition est acceptée.

Groupe scolaire Un devis sera demandé pour pose d'un lavabo à la maternelle, et révision des boutons poussoir.

## **CONVENTIONS**

Voies d'intérêt communautaire M. le Maire est autorisé à signer une convention avec la CCIC qui redéfinit la mise à disposition des voies communautaires, et précise ce qui relève du ressort de chacun.

Mise à disposition du local destiné aux chasseurs Suite la demande de l'association de transformer leur convention en bail, le Conseil refuse, et s'en tiendra à une simple convention, comme pour les autres associations.

## **PERSONNEL**

Promotion interne A la demande d'un agent technique qui souhaite obtenir une promotion interne au grade d'agent de maîtrise, le conseil municipal répond que des objectifs devront lui être fixés afin qu'il se prépare à cette fonction d'ici l'année prochaine.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Indemnité de conseillère municipale depuis le mois de juin Mme ANTOINE travaille à la reprise de la gestion de la cantine scolaire par la commune, et à la réorganisation de la garderie périscolaire. Compte tenu du temps qu'elle consacre au suivi quotidien de ces deux services, M. le Maire propose qu'une indemnité lui soit versée, à hauteur de 228 € par mois, jusqu'à la fin du mandat, comme prévu par les textes. Le Conseil approuve la proposition.

Exonération de TEOM à la demande de la SCI AMBIROISE, le Conseil décide de l'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014 puisque le local était vacant au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fin de la réunion à 0h40.

Prochaine réunion : non définie